

Marc Féraud

*Commissaire aux Comptes inscrit
sur la liste nationale des Commissaires aux Comptes*

ASSOCIATION MIREILLE BERNARD

**Siège social : 13 Marché des Capucins
B.P 41
13484 Marseille cedex 20**

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2025

Sommaire

Rapport sur les comptes annuels

Comptes annuels au 31 décembre 2025

La Roseraie – Bât. A2 – 20 Traverse de La Buzine – 13011 MARSEILLE

Téléphone 06.08.60.68.35

cabinet.feraud.marc@gmail.com

SIRET : 324 776 426 000 86 – Code APE : 6920 Z

Membre d'une Association Agréée, le règlement des honoraires par chèque est accepté

MF

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association Mireille Bernard relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion émise ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point mentionné dans l'annexe, relativement à un changement de méthode comptable, lié à un changement de réglementation ; le règlement comptable ANC 2022.06 a modifié au règlement ANC 2014.03 et le règlement ANC 2023.03 a modifié divers règlements dont le règlement ANC 2018.06.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification des documents adressés aux membres de l'Assemblée Générale

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des organes mentionnés à l'article L.821-63 du code de commerce relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Marseille, le 14 mai 2026



Marc FERAUD
Commissaire aux Comptes inscrit

ASSOCIATION MIREILLE BERNARD

13 MARCHE DES CAPUCINS

B.P 70041

13001 MARSEILLE

COMPTES ANNUELS AU 31 DECEMBRE 2025

	Pages
- <i>Bilan actif-passif</i>	2 et 3
- <i>Compte de résultat</i>	4 et 5
- <i>Annexe</i>	6 à 13

S.A.R.L. KEROVA

1 RUE MARTINY

13008 MARSEILLE

MF

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2025 12			Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Frais d'établissement (I)						
	Immobilisations incorporelles						
	Frais de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés et droits assimilés	14 026	14 026	0	0		
	En cours, avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains						
	Constructions	6 154	6 154	0	0		
	Installations techniques, matériel et outillage	481 016	329 322	151 694	133 888	17 807	13.30
	En cours, avances et acomptes						
	<i>Biens reçus par legs/dons destinés à être cédés</i>						
	Immobilisations financières (1)						
	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	3 928		3 928	3 928		
	Total II	505 125	349 503	155 623	137 816	17 807	12.92
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours	11 319		11 319	11 069	250	
	Créances (2)						
	Créances clients, usagers et comptes rattachés	145 982		145 982	161 763	15 781	9.76
	Créances reçues par legs ou donations						
	Autres créances	76 525		76 525	32 605	43 920	134.70
	Charges constatées d'avance (2)	83 907		83 907	50 787	33 119	65.21
	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments financiers à terme et jetons détenus	497 500		497 500	497 500		
	Disponibilités	579 351		579 351	508 719	70 633	13.88
	Total III	1 394 584		1 394 584	1 262 443	132 141	10.47
Comptes de Régularisation	Frais d'émission des emprunts (IV)						
	Primes de remboursement des emprunts (V)						
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 899 709	349 503	1 550 207	1 400 259	149 947	10.71

(1) Dont à moins d'un an

(2) Dont à moins d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2025 12	Exercice N-1 31/12/2024 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise :				
	Fonds propres statutaires				
	Fonds propres complémentaires	70 620	70 620		
	Fonds propres avec droit de reprise :				
	Fonds statutaires				
	Fonds propres complémentaires				
	Ecarts de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves pour projet de l'entité	301 466	301 466		
	<i>Dont réserves des activités sociales et médico-sociales</i>	260 089	260 089		
	Autres				
	Report à nouveau	709 322	471 842	237 480	50.33
	<i>Dont report à nouveau des activités sociales et médico-sociales</i>	463 787	235 961	227 827	96.55
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	147 384	292 480	145 096	49.61
	<i>Dont activités sociales et médico-sociales</i>	137 300	282 827	145 527	51.45
	Situation nette (sous total)	1 228 791	1 136 407	92 384	8.13
	Fonds propres consommables				
	Subventions d'investissement				
	Provisions réglementées	95 692	40 692	55 000	135.16
	Total I	1 324 483	1 177 099	147 384	12.52
AUTRES FONDS PROPRES	Fonds non remboursables				
	Avances conditionnées				
	Droits du concédant				
	Total II				
FONDS REPORTES ET DEDIES	Fonds reportés liés aux legs ou donations				
	Fonds dédiés				
	Total III				
PROVISIONS	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	14 484	13 547	937	6.91
	Total IV	14 484	13 547	937	6.91
DETTES (1)	Emprunts obligataires et assimilés (titres associatifs)				
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit				
	Emprunts et dettes financières diverses (2)				
	Instruments financiers à terme				
	Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	54 303	62 812	8 509	13.55
	Dettes des legs ou donations				
	Dettes fiscales et sociales	156 626	146 221	10 406	7.12
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	311	580	270	46.46
	Produits constatés d'avance				
	Total V	211 240	209 613	1 627	0.78
	Écarts de conversion et différences d'évaluation (VI)				
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 550 207	1 400 259	149 947	10.71

(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)
(2) Dont emprunts participatifs

209 613

MP

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)				
Cotisations				
Ventes de biens et services				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
<i>dont biens relatives aux activités sociales et médico-sociale</i>				
Ventes de prestations de service				
Parrainages				
<i>dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	1 973 126	2 061 446	88 321	4.28
<i>dont contributions financières des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales</i>				
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels				
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières				
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	15 377	31 129	15 753	50.60
Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	2	168	165	98.72
Total I	1 988 504	2 092 743	104 239	4.98
Charges d'exploitation (2)				
Achats de marchandises				
Variation de stock	250	893	644	72.06
Autres achats et charges externes	574 675	597 018	22 343	3.74
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	71 945	69 549	2 396	3.45
Salaires et traitements	837 383	784 300	53 084	6.77
Cotisations sociales	324 179	285 869	38 309	13.40
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	28 033	22 607	5 426	24.00
Dotations aux provisions		25 307	25 307	100.00
Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées				
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	15 390	30 444	15 054	49.45
Total II	1 851 355	1 814 200	37 155	2.05
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	137 150	278 543	141 394	50.76

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N / N-1	
	31/12/2025 12	31/12/2024 12	Euros	%
Produits financiers				
De participation	1 805	2 441	636	26.04
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur dépréciations et provisions				
Différences positives de change				
Produits des immobilisations financières cédées	9 366	8 013	1 353	16.88
Produits nets sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total III	11 171	10 453	717	6.86
Charges financières				
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions				
Intérêts et charges assimilés				
Différences négatives de change				
Valeurs comptables des immobilisations financières cédées				
Charges nettes sur cessions de VMP et d'instruments de trésorerie				
Total IV				
2. Résultat financier (III-IV)	11 171	10 453	717	6.86
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV)	148 320	288 997	140 676	48.68
PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)		4 286	4 286	100.00
CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	937	803	133	16.59
4. Résultat exceptionnel (V-VI)	937	3 483	4 419	126.89
Participation des salariés aux résultats (VII)				
Impôts sur les bénéfices (VIII)				
Total des produits (I+III+V)	1 999 675	2 107 463	107 807	5.12
Total des charges (II+IV+VI+VII+VIII)	1 852 291	1 815 003	37 288	2.05
5. EXCEDENT OU DEFICIT	147 384	292 480	145 096	49.61
<i>dont activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée</i>	137 300	282 827	145 527	51.45

ANNEXE

SOMMAIRE

Faits caractéristiques de l'exercice	page 6
Evènements significatifs postérieurs à la clôture	6
- REGLES ET METHODES COMPTABLES	
Principes et conventions générales	6
Permanence ou changement de méthodes	7
Informations générales complémentaires	7
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN	
Etat des immobilisations	8
Etat des amortissements	9
Tableau de variation des fonds propres	10
Etat des provisions	10
Etat des échéances des créances et des dettes	11
Composition du capital social	11
Evaluation des immobilisations corporelles	11
Evaluation des créances et des dettes	11
Evaluation des valeurs mobilières de placement	11
Produits à recevoir	11
Charges à payer	12
Charges et produits constatés d'avance	12
- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT	
Ventilation des subventions	12
Ventilation de l'effectif moyen	12
Honoraires des commissaires aux comptes	12
- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS	
Montant des engagements financiers	13
Engagement en matière de pensions et retraites	13

NA = Non Applicable NS = Non significative

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Résultat de l'exercice

Le résultat de l'exercice se décompose ainsi:

Résultat Association:	147 383.92 Euros (excédent)
Résultat comptable de l'établissement:	137 299.75 Euros (excédent)
Opération Association :	10 084.17 Euros (excédent)

Le résultat des opérations sous tutelles s'établit ainsi:

Résultat des opérations sous tutelles :	137 299.75 Euros (excédent)
Congés payés	10 224.74 Euros (dotation)
Report 2023	63 482.00 Euros (excédent)
Résultat administratif 2025 à affecter	211 006.49 Euros (excédent)

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Les comptes annuels ont été établis au 31 décembre 2025, dans une hypothèse de continuité d'exploitation.

A l'heure de la rédaction des présents comptes, il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la date de clôture de l'exercice qui seraient venus modifier les évaluations et présentations retenues dans les présents comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par le Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels à l'exception de la permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre suite à l'application du nouveau plan comptable ANC 2022-06 et ANC 2023-03.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes de l'exercice allant du 1er janvier au 31 décembre 2025 ont fait l'objet

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

d'un changement de méthode résultant des changements de réglementation comptable suivants:

- ANC 2022-06 (modifiant le Plan Comptable Général)
- ANC 2023-03 (modifiant le règlement ANC 2018-06 relatif aux comptes annuels de personnes morales de droit privé à but non lucratif).

Ces changements s'appliquent de manière prospective et portent notamment sur:

- la définition du résultat exceptionnel
- la suppression des transferts de charges
- le plan des comptes
- les modèles d'états financiers

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Informations générales complémentaires

Informations générales sur l'Association:

L'association Mireille Bernard a été créée en 1986.

L'article 2 des statuts précise :

"Cette association a pour but : la préservation de l'intégrité de la cellule familiale par l'accueil en urgence des mères en difficultés accompagnées d'enfants."

L'Association est habilitée au titre de l'aide sociale à l'enfance.

Elle gère une maison d'enfants à caractère social d'une capacité de 39 places.

La maison d'enfant offre, en urgence, un accueil à des enfants âgés de 0 à 18 ans, accompagnés de tout détenteur de l'autorité parentale, en situation de détresse pour une durée maximale de 15 jours, afin de proposer une mise à l'abri, de prévenir ou mettre en œuvre une séparation et d'évaluer la situation de l'enfant au titre de la Protection de l'enfance.

Au cours de l'exercice 2024, la mise à l'abri des personnes accueillies représente 15 061 Journées.

Rémunérations versées aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés.

Conformément aux dispositions de l'article 20 de la loi N°2006-586 du 23 mai 2006, qui est ici ainsi libellé:

"Les Associations dont le budget annuel est inférieur à 150 000 euros et recevant une ou plusieurs subventions de l'état ou d'une collectivité territoriale dont le montant est supérieur à 50 000 euros doivent publier chaque année dans le compte financier les rémunérations des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés ainsi que leurs

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

avantages en nature."

Il est ici indiqué que dans la situation de l'Association il n'y pas lieu de publier les sommes versées aux trois cadres dirigeants bénévoles ou salariés.

En effet aucun des cadres de l'association n'a de pouvoir d'engagement de l'association et ils ne sauraient donc être considérés comme dirigeants.

Aucune somme ni aucun avantage en nature n'ont été accordés aux administrateurs de l'association.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles	14 026		
TOTAL	14 026		
Installations générales agencements aménagements des constructions	6 154		
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	3 660		
Installations générales agencements aménagements divers	338 330		32 327
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	97 647		13 513
TOTAL	445 792		45 840
Prêts, autres immobilisations financières	3 928		
TOTAL	3 928		
TOTAL GENERAL	463 747		45 840

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles TOTAL			14 026	14 026
Installations générales agencements aménagements constr.			6 154	6 154
Installations techniques, Matériel et outillage industriel			3 660	3 660
Installations générales agencements aménagements divers			370 657	370 657
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		4 461	106 699	106 699
TOTAL		4 461	487 171	487 171
Prêts, autres immobilisations financières			3 928	3 928
TOTAL			3 928	3 928
TOTAL GENERAL		4 461	505 125	505 125

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice		Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL		14 026			14 026
Installations générales agencements aménagements constr.		6 154			6 154
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		3 660			3 660
Installations générales agencements aménagements divers		212 065	23 783		235 848
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		90 025	4 251	4 461	89 814
TOTAL		311 904	28 033	4 461	335 476
TOTAL GENERAL		325 931	28 033	4 461	349 503
Ventilation des dotations de l'exercice		Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires
					Dotations Reprises
Instal.générales agenc.aménag.divers	23 783				
Matériel de bureau informatique mobilier	4 251				
TOTAL	28 033				
TOTAL GENERAL	28 033				

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Tableau de variation des fonds propres

ANC 2018-06 : Art. 431-5

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultats	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	70 620				70 620
Réserves	301 466				301 466
Report à nouveau	471 842	292 480			709 322
Excédent ou déficit de l'exercice	292 480	292 480-			147 384
Situation nette	1 136 407			92 384-	1 228 791
Provisions réglementées	40 692		55 000		95 692
TOTAL I	1 177 099		55 000		1 324 483

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Autres provisions réglementées	40 692	55 000			95 692
TOTAL	40 692	55 000			95 692

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Impôts	12 633	13 569	12 633		13 569
Autres provisions pour risques et charges	915				915
TOTAL	13 547	13 569	12 633		14 484

Provisions pour dépréciation	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Sur comptes clients	15 377		15 377		
TOTAL	15 377		15 377		
TOTAL GENERAL	69 616	68 569	28 010		110 176
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles		937	15 377		

MF

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	3 928	0	3 928
Autres créances clients	145 982	145 982	
Personnel et comptes rattachés	3 156	3 156	
Divers état et autres collectivités publiques	18 706	18 706	
Débiteurs divers	54 663	54 663	
Charges constatées d'avance	83 907	83 907	
TOTAL	310 342	306 414	3 928

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Fournisseurs et comptes rattachés	54 303	54 303		
Personnel et comptes rattachés	72 299	72 299		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	76 191	76 191		
Autres impôts taxes et assimilés	8 136	8 136		
Autres dettes	311	311		
TOTAL	211 240	211 240		

Variation des fonds propres

Les fonds propres n'ont varié que de l'affectation des résultats de l'exercice précédent.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Evaluation des valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement ont été évaluées à leur coût d'acquisition à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur des titres a été estimée selon la méthode FIFO (premier entré, premier sorti).

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances usagers et comptes rattachés	145 982
Autres créances	40 470
Disponibilités	136 238
Total	322 689

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan		Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		45 024
Dettes fiscales et sociales		101 707
Autres dettes		274
Total		147 005

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance		Montant
Charges d'exploitation		83 907
Total		83 907

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT

-Ventilation des concours publics

Répartition par secteur d'activité		Montant
FACTURATION DEPARTEMENT		1 968 376
Total		1 968 376

Effectif moyen

L'effectif moyen selon le code de la sécurité sociale est de 21.91

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice est de 8 040€ décomposés de la manière suivante:

- honoraires facturés au titre du contrôle légal des comptes : 8 040 euros
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L. 822-11 : Néant

ANNEXE

Exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

Engagements financiers

Engagements donnés

Engagements en matière de pensions	61 308
Total (1)	61 308

Engagements reçus

NEANT

Engagement en matière de pensions et retraites

La société n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagements de retraite.
Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite.
Aucune provision pour charge n'a été comptabilisée au titre de cet exercice.

Indemnité de départ à la retraite

Tranches d'âges	Engagement à	Montant
65 ans	moins d'un an	11 447
60 à 64 ans	1 à 5 ans	10 860
55 à 59 ans	6 à 10 ans	33 188
45 à 54 ans	11 à 20 ans	5 413
35 à 44 ans	21 à 30 ans	400
moins de 35 ans	plus de 30 ans	61 308
Engagement total		

Hypothèses de calculs retenues

- départ à la retraite à l'âge de 65 ans
- profil de carrière à décroissance moyenne
 - turn over faible
 - taux d'inflation 1.67
 - taux d'actualisation 3.96%